

## DÉCLARATION DU CANADA AU STACFAD - 2E TOUR

Le Canada remercie le Président du STACFAD et le Secrétariat pour les nouveaux documents mis à jour fournis en réponse à la contribution du Canada et des autres CPC lors du premier tour de correspondance.

En ce qui concerne le budget de l'ICCAT pour 2021 et les ajustements qui pourraient être justifiés compte tenu de l'interruption de certains travaux de l'ICCAT en 2020 et à l'horizon 2021, nous apprécions et soutenons les révisions apportées au budget, afin de réaffecter les fonds des chapitres qui nécessiteront probablement moins de financement que prévu initialement à ceux qui dépendent normalement beaucoup des contributions volontaires.

Suite aux discussions qui ont eu lieu l'année dernière lors de la réunion du STACFAD, le Canada se fait l'écho de la demande de l'UE pour que le Président du SCRS veille à ce que le travail du SCRS soit classé par ordre de priorité avant que les demandes de financement ne soient soumises en 2021.

En ce qui concerne les activités spécifiques du SCRS décrites dans le STF-209A, nous tenons à souligner une fois de plus que nous sommes préoccupés par l'affectation de fonds à la MSE consacrée aux thonidés tropicaux. Bien que le développement de cette MSE soit un objectif important à long terme, nous pensons que le temps, l'effort et l'argent consacrés par le SCRS aux thonidés tropicaux devraient être consacrés à la réalisation d'une évaluation du stock de listao, tandis que la Commission devrait se concentrer sur la mise en œuvre de l'avis scientifique pour le thon obèse et l'albacore. Il ne semble donc pas qu'allouer ces ressources à cette MSE à l'heure actuelle soit le meilleur choix.

Si, malgré les préoccupations susmentionnées, la MSE pour les thonidés tropicaux doit bénéficier d'un financement en 2021, la Commission devrait alors fournir des orientations sur la manière dont la Sous-commission 1 souhaite gérer les trois espèces, par exemple, la procédure de gestion doit-elle viser à inclure les trois espèces ou la MSE serait-elle consacrée à un seul stock ? Fournir autant de fonds à un processus sans termes de référence convenus peut conduire à une déconnexion entre ce que la Commission veut et ce que le SCRS produit.

En ce qui concerne le MPF, nous sommes d'accord avec les commentaires formulés par ceux qui ont proposé que le MPF se concentre sur l'octroi de fonds aux délégations inférieures à un certain seuil. Nous considérons qu'il s'agit là d'une manière équilibrée de poursuivre l'objectif du MPF, qui est de faciliter la participation des CPC en développement qui, autrement, auraient du mal à participer, tout en gérant les dépenses du Fonds afin d'assurer sa viabilité à long terme. Nous convenons également, comme l'a fait remarquer le Président du STACFAD, que des délégations plus importantes peuvent être nécessaires pour les réunions ordinaires et extraordinaires de la Commission, et qu'un seuil plus élevé serait donc justifié pour ces réunions. Nous sommes toutefois ouverts à une discussion plus approfondie sur les seuils spécifiques à utiliser dans chaque cas. Nous avons trouvé le projet actuel du paragraphe 4a difficile à suivre, et avons donc suggéré des modifications dans la version Word du fichier. Dans cette version, nous avons placé les seuils de soutien entre crochets dans l'attente d'une discussion plus approfondie.